

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 781

présenté par  
M. Chassaigne  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 40**

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 213-1 du code de l'environnement est abrogé. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. Il s'agit de proposer de supprimer le comité national de l'eau dont les compétences pourraient être reprises par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.